

États financiers consolidés du gouvernement et autres éléments d'intérêt

Entité auditée :

Ministère des Finances du Québec

Sommaire des résultats de l'audit

- États financiers consolidés du gouvernement pour l'année financière terminée le 31 mars 2015
 - respect des conventions comptables du gouvernement
 - pour la 3^e année consécutive, respect, à une exception près, des Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP)
 - exception découlant d'une divergence d'opinions avec le ministère des Finances quant à l'interprétation de la norme comptable sur les paiements de transfert

Réserve et commentaires dans le rapport de l'auditeur indépendant

Divergence d'opinions

- Les paiements de transfert concernent des montants pour des ententes relatives à des programmes d'aide liés à la construction d'immobilisations et à d'autres dépenses pour lesquels les travaux ont été réalisés.
- À notre avis, une dépense de transfert doit être comptabilisée comme une dette dès que les deux critères suivants sont remplis.
 - Le gouvernement a autorisé la dépense à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant.
 - Les bénéficiaires ont effectué les dépenses admissibles donnant droit à la subvention.

Réserve et commentaires dans le rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Divergence d'opinions (suite)

- Le gouvernement considère qu'une dépense de transfert ne peut être comptabilisée tant que les crédits n'ont pas été votés par l'Assemblée nationale.
- Ainsi, il présente les paiements de transfert dans ses obligations contractuelles.
- Cela constitue, selon notre interprétation, une dérogation à la norme sur les paiements de transfert.

Réserve et commentaires dans le rapport de l'auditeur indépendant (suite)

- Selon notre estimation au 31 mars 2015
 - la dette nette et les déficits cumulés étaient sous-évalués de 9,2 G\$
 - et le surplus annuel était surévalué de 670 M\$.

Incidence de la réserve relative aux paiements de transfert sur les états financiers consolidés (en millions de dollars)

	2015		
	Soldes aux états financiers	Incidence de la réserve	Soldes ajustés
État consolidé de la situation financière			
Dette nette	(185 580)	(9 192)	(194 772)
Déficits cumulés	(121 161)	(9 192)	(130 353)
État consolidé des résultats de fonctionnement			
Surplus (déficit) annuel	136	(670)	(534)

Réserve et commentaires dans le rapport de l'auditeur indépendant (suite)

- De plus, compte tenu de l'absence d'information, nous n'avons pu déterminer les ajustements supplémentaires à apporter à notre estimation.
 - Les obligations contractuelles peuvent inclure des sommes pour des travaux réalisés et d'autres sommes pour des travaux non effectués.
 - Les ministères et les fonds spéciaux ne collectent pas d'information sur les travaux réalisés par les bénéficiaires en fin d'année financière.
 - Les contrats de subvention pour lesquels l'information est manquante totalisent 2,9 G\$.

Loi sur l'équilibre budgétaire

- Au 31 mars 2014, le rapport de l'auditeur qui accompagnait les états financiers consolidés du gouvernement faisait état d'une non-conformité à la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.
- Les changements législatifs adoptés en avril 2015 ont permis de régulariser la situation.
 - Autorisation de déficits budgétaires pour 2013-2014 et 2014-2015
- Les états financiers consolidés du gouvernement sont désormais conformes à cette loi aux 31 mars 2014 et 2015.

Ajustements aux données d'Hydro-Québec

- Jusqu'au 31 décembre 2014, Hydro-Québec utilisait les principes comptables généralement reconnus du Canada conformément à la Partie V du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.
- Hydro-Québec a fait le choix d'appliquer les principes comptables généralement reconnus des États-Unis pour ses états financiers consolidés à compter du 1^{er} janvier 2015.
- À compter de cette même date, les entreprises du gouvernement ayant une obligation d'information du public et exerçant des activités à tarifs réglementés, comme Hydro-Québec, devaient adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) aux fins des états financiers consolidés du gouvernement.

Ajustements aux données d'Hydro-Québec (suite)

- En raison des écarts importants entre les différents référentiels comptables, la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec a été ajustée pour la rendre conforme aux IFRS.
 - La dette nette et les déficits cumulés du gouvernement ont augmenté de 4,6 G\$ au 1^{er} avril 2013.

Passif environnemental

- L'application initiale de la norme SP 3260, Passif au titre des sites contaminés, n'a pas eu d'incidence significative sur l'évaluation et la comptabilisation du passif environnemental du gouvernement.
- Ce passif, qui s'élevait à 3,2 G\$ au 31 mars 2015, n'a pas varié de façon importante depuis la fin du recensement des sites contaminés, soit le 31 mars 2011.
- Les travaux effectués pour l'assainissement des sites contaminés à ce jour sont peu importants. Ainsi, l'ampleur du passif n'a pas diminué.

Passif environnemental (suite)

- Le gouvernement avait mentionné dans le *Budget de dépenses 2012-2013 – Volume V* son objectif de réduire de 50 % le passif environnemental lié aux terrains contaminés sous sa responsabilité d'ici l'année financière 2021-2022.
- Nous avons invité le gouvernement à élaborer un plan d'assainissement global qui inclurait un échéancier.